

## DISCUSSION N°8 « MOBILISATION DE CAPITAUX » SYNTHÈSE

Lancée le 14 juin 2019, ouverte jusqu'au 23 juillet 2019

En dépit de l'énorme potentiel de l'agriculture familiale pour réduire la pauvreté, elle bénéficie de seulement 2 % de l'ensemble du crédit injecté dans l'économie ouest-africaine (Roppa, 2014). En outre, il s'agit essentiellement de crédit de campagne, les crédits de moyen et long terme faisant largement défaut. Le constat est le même pour les petites et moyennes entreprises (PME) des filières alimentaires. Plusieurs études estiment que plus de 80 % des PME font face à des contraintes de financement importantes (ETD).



### UN SECTEUR JUGÉ PEU ATTRACTIF

Après la fin du crédit agricole public des années 1960 et 1970, les banques commerciales ne se sont pas emparées de ce marché. Elles se méfient de ce secteur réputé risqué (aléas climatiques, faible lien entre production et commercialisation, insuffisance des droits fonciers pour garantir le crédit, etc.). En outre, les institutions financières méconnaissent les spécificités du secteur agricole et comme l'offre de crédit n'est pas adaptée aux réalités des exploitations familiales, les résultats ne sont pas encourageants lorsque l'offre est faite (Roppa). Résultat : si les

banques dites agricoles accordent bien une partie de leurs crédits au secteur, ce sont principalement les agro-industries et les fournisseurs d'intrants qui en bénéficient.

### La microfinance peine à s'adapter aux réalités du secteur

Malgré une insertion importante en milieu rural, la microfinance reste très limitée quant aux investissements dans l'agriculture. Les institutions de microfinance (IMF) jugent les activités agricoles moins rentables que les autres activités rurales telles que le petit commerce et la transformation agroalimentaire. Les organisations paysannes sont souvent perçues comme peu fiables, leurs relations étant entachées d'historiques d'impayés de crédit et de défaillance de gestion alors même que c'est le système en place ou la logique même du crédit appliqué par les opérateurs de microfinance, les projets et les États qui les maintiennent dans cet état (Inades Formation). Les agents de crédit sont souvent jeunes et inexpérimentés et le coût de l'activité (dispersion des bénéficiaires, recherche d'information difficile, faible niveau de formation des paysans,...) aboutit à des taux insupportables pour les bénéficiaires finaux.

En Afrique en général, le consensus est établi qu'il y a une inadéquation entre l'offre et le financement des activités agricoles (Nitidae).

## INTERMÉDIATION

Pour réconcilier exploitations familiales et crédit, trois grands groupes de solutions sont mises en place : la finance filière, la mobilisation de garantie par un partenaire au développement, et la mutualisation des moyens et/ou du cautionnement.

### Finance filière

Il s'agit de contrat tripartite entre les producteurs regroupés en organisations, une institution de crédit et un « gros acheteur ». Le contrat avec l'acheteur (plusieurs expériences avec le Pam rapportées, Amassa/Nitidae au Mali, MGE en Guinée, Rikolto au Sénégal) rassure l'institution financière. La finance filière existe depuis des décennies, mais son application à des denrées destinées au marché local est plus rare du fait du caractère informel de la plupart des contrats sur ces marchés. Très peu d'organisations paysannes (OP) ont des contrats dûment formalisés avec des acheteurs reconnus juridiquement qui pourraient être pris en compte dans les démarches de finance filière (SOS Faim Luxembourg). En outre, la finance filière n'est pas toujours accompagnée des mesures qui peuvent en faire un outil vers l'autonomie des paysans. Arcade rapporte ainsi qu'en zone cotonnière du Sud Mali les agriculteurs ont pris l'habitude de tout faire à crédit, pour l'agriculture comme pour les dépenses du ménage, alors que l'épargne serait possible et moins coûteuse. Il est vrai que la finance filière des cultures d'exportation comme le coton ont pu endetter lourdement les paysans. Un enrichissement des détenteurs de capitaux au détriment de la rémunération des producteurs et de l'environnement avec l'intensification en équipements et intrants est un risque avéré (Yvan Lecoq ; Pape Assane Diop).

*« Le rôle de l'acheteur est central (ici le Pam) avec un contrat d'achat ferme et payé exclusivement sur le compte de l'OP désigné par l'IMF et soumis au gel des retraits jusqu'au remboursement intégral du crédit. En outre, l'acheteur doit offrir un prix avantageux par rapport à celui du marché conventionnel étant donné qu'une grande partie des risques et des frais sont assumés par l'OP (financement de la collecte, conditionnement, nettoyage, transport) et par l'IMF. Ce prix a été corrélé aux prix de gros sur le marché de la ville la plus proche. » (Étude de Nitidae sur une expérience d'Amassa Afrique verte Mali)*

### Partenaire au développement

Les expériences de finance filière rapportées au sein du forum sont toutes différentes de la finance filière historique d'exportation car elles se situent dans le cadre d'un accompagnement par un partenaire au développement. Ce dernier veille le plus souvent à ce que l'expérience soit profitable aux paysans sur le long terme (*voir les trois axes qui doivent guider toutes les activités de facilitation dans la partie suivante*).

L'autre grand type d'intervention des partenaires au développement dans le financement agricole est le partenariat avec une IMF pour la mise à disposition d'un crédit à redistribuer ou d'un fonds de garantie qui sécurise le crédit. SOS Faim Luxembourg par exemple prête des fonds aux IMF à un taux inférieur à celui du marché et négocie un taux de sortie (pour les paysans) légèrement en deçà du marché. Ce type de partenariat avec un apporteur de fonds qui appuie une OP par l'intermédiaire d'une IMF est généralement satisfaisant pour les paysans. Toutefois, il présente des limites inhérentes aux difficultés de gestion des crédits, ne concerne que très peu de bénéficiaires et leur durabilité est incertaine (Roppa).

Nitidae et Amassa Afrique verte Mali relèvent aussi que les institutions financières accordent généralement des prêts tant que le fond de garantie est disponible mais s'arrêtent de financer à l'épuisement des fonds. Plus généralement, les lignes de financement extérieures de partenaires au développement conduisent souvent à des comportements opportunistes de la part des OP comme des IMF, qui profitent de l'absorption des risques pour ne pas jouer pleinement leur rôle : pas de sanction des comportements de « passager clandestin » de

producteurs n'ayant pas l'intention de rembourser du côté des OP par exemple, analyse moins rigoureuse des demandes de crédit du côté des IMF (Nitidae ; Amassa).

Plus en aval des filières, ETD a rapporté une expérience d'apport d'une garantie morale et financière aux petites entreprises qu'elle accompagne (les Esop, entreprises de services et organisations de producteurs) grâce à laquelle plus de 4 milliards de FCFA, soit 6,4 millions d'euros, ont été mobilisés au Togo entre 2012 et 2018. Mais ETD estime qu'elle prend un risque trop élevé : les cas de crédits non remboursés pour lesquels la banque refuse de négocier représentent aujourd'hui 100 millions de FCFA. Pour ETD, cela s'explique aussi par les taux pratiqués qui ne permettent pas aux entreprises de se développer : ils sont de 12 % alors que la rentabilité des entreprises ne dépasse pas 5 % du chiffre d'affaires.

### Solutions autogérées et caution solidaire

Face à ces insuffisances, beaucoup d'organisations paysannes (et d'autres professionnels des filières alimentaires) tentent de répondre aux besoins de leurs membres par la mutualisation de leurs moyens, avec parfois un effet levier grâce à une IMF partenaire. Ce sont les liens sociaux entre les individus qui sécurisent le crédit (police interne entre les membres).



- **Les caisses autogérées villageoises** fonctionnent comme une grande tontine, sans salarié, à partir d'un fonds engendré par une activité collective ou mis à disposition par un partenaire. L'association connaît ses membres, elle sait à qui elle peut prêter, et combien. Il se crée une émulation pour le remboursement (Enda Pronat et Arcade). L'UGPM insiste sur le besoin, sous peine d'échec, de « prendre en compte la personne dans son environnement » et a mis en place trois fonds : un fonds pour les facteurs de production, un fonds de roulement et un fonds d'urgences (y compris personnelles) pour ne pas affecter le financement mis en place.

- **Les Fonds de solidarité pour le développement** (Fonsdev): dans la même lignée, Inades Formation développe au Burkina Faso un instrument de mobilisation des ressources locales, au niveau d'un village ou d'un groupe de villages, pour offrir des services financiers adaptés paysans. Il permet le transfert des ressources financières de la ville vers le village, grâce aux dépôts des ressortissants des villages qui ont migré. Et comme pour certaines caisses villageoises, les excédents dégagés financent des projets communautaires.

- **Les coopératives de matériels agricoles** (AVSF) : les cinq à huit exploitations familiales regroupées autour d'une chaîne de culture attelée définissent ensemble les règles d'utilisation et d'entretien des équipements ainsi que les modalités de remboursement (caution solidaire). Aucune modalité n'est imposée, ni sur la gestion des équipements, ni sur le remboursement. Au total, 286 Cuma ont été créées dans 5 régions du Mali par AVSF et ses partenaires. La très grande majorité continue de fonctionner et de se développer plusieurs années après l'arrêt de l'accompagnement.
- **Les associations de caution mutuelle** (MGE) : ici les cotisations des membres alimentent un fonds de garantie auprès d'une IMF qui accorde des prêts. Dans le cas décrit par la MGE, le fonds est aussi alimenté par le prélèvement de 10 % des montants des prêts et par une ristourne de 2 % du total des intérêts accordée à l'organisation dont tous les crédits ont été remboursés à temps. L'IMF s'engage à prêter un montant 5 fois supérieur à celui du fonds mobilisé.

### Que dit la recherche ?

La **caution solidaire** présente de nombreuses limites qui ont été bien documentées (prêts plus élevés peu compatibles avec le principe de responsabilité commune, concentration de risques quand le groupe est homogène, comportements opportunistes, risques de dérive vers le surendettement). Toutefois, il n'a pas d'alternative réelle pour les populations sans garantie

matérielle. Comme pour toutes les solutions expérimentées, ce sont plutôt les conditions de mise en œuvre qui sont à questionner (adaptation au public cible, formation et recherche d'une plus grande autonomie de ce public cible, etc.)

## GUIDES POUR L'ACTION

Au sein du forum, **la nécessité d'une plus grande inclusion des exploitations familiales dans le système bancaire et financier a été interrogée**. Il est vrai que « les politiques agricoles de nombreux pays ont rendu les paysans dépendants de capitaux et d'institutions sur lesquels ils n'ont aucune prise » (SOS Faim Luxembourg). Et concernant l'Afrique de l'Ouest, comment rechercher la souveraineté alimentaire alors que plus de la moitié des budgets mobilisés pour le développement rural proviennent de l'extérieur ? (Yvan Lecoq) Plus généralement, si l'environnement dans lequel évoluent les exploitations familiales reste si défavorable (très peu de soutien et d'infrastructures, importations à bas coûts, insécurité foncière, etc.), n'est-il pas dangereux de favoriser l'endettement de populations vulnérables qui ne disposent pas de filet de sécurité ? Force est de constater que le besoin de liquidités en période de récoltes amènent de toute façon nombre de petits producteurs dans le cycle infernal du crédit usurier (AVSF).

Ce qui est consensuel, c'est que la **participation des principaux concernés** (exploitations familiales, OP, jeunes ruraux) à la formulation et à la mise en œuvre de solutions est indispensable (Roppa ; Pape Assane Diop). Et que tous les dispositifs visant un meilleur accès au crédit se révéleront bénéfiques s'ils sont accompagnés : d'une montée en compétences des populations et de leurs organisations, d'une structuration des filières et/ou d'une augmentation des fonds propres. En somme, tout ce qui concourt à plus grande autonomie.

### Montées en compétences

Les paysans ont souvent une faible capacité de gestion du crédit dû, en grande partie, à leur analphabétisme ou à un manque de formation. L'éducation financière ou encore le conseil en gestion préconisé par le Roppa auront de répercussions positives sur l'exploitation familiale qu'un crédit soit contracté ou pas. Et parfois, ce sont les comportements d'épargne qui sont à encourager comme dans l'expérience d'Arcade au Sud du Mali.

Au niveau des OP, le Roppa observe une insuffisance voire absence de compétences pour la négociation et le suivi du recouvrement des crédits. Le dispositif Agri + (accès à des services financiers pour les exploitations familiales et les OP du Mali, Niger et Burkina Faso), porté par SOS Faim Luxembourg, comprend un important programme de formation des OP. Il va au-delà de l'éducation financière stricto sensu : il vise « à développer une capacité d'analyse stratégique des OP du marché financier agricole et [à] renforcer leurs capacités de négociation avec les IF, en insistant aussi beaucoup sur les enjeux d'organisation interne à leur niveau, pour un meilleur accès au crédit. » L'OP peut aussi être accompagnée dans les techniques de stockage et de conservation des productions pour la vente groupée.

« Nous avons une vingtaine de coopératives installées et plusieurs jeunes que nous accompagnons. L'expérience montre qu'une fois formés même avec peu de moyens les gens arrivent à s'en sortir dans leur entreprise. Je milite pour la formation des OP. Si elles sont mieux outillées, le financement suivra. »  
(Georges N'Do, association des jeunes entrepreneurs pour l'intégration dans l'espace Cedeao)

### Structuration et formalisation de marchés

La structuration des OP est de fait souvent accompagnée par les programmes de facilitation d'accès au crédit. En particulier, la reconnaissance officielle de l'OP, sa bonne gestion administrative, comptable et financière sont indispensables pour bénéficier d'appuis financiers ou de crédits. « Plus qu'une garantie financière, la mise en place d'un dispositif permanent d'appui technique est un facteur déterminant pour la réussite d'un partenariat entre OP et

IMF. L'expérience a en outre confirmé que la commercialisation est étroitement liée au crédit. C'est le marché qui rembourse le crédit. » (AVSF)

Approvisionnement mutualisé en intrants, commercialisation et financement sont étroitement liés. Cela fait partie des leçons tirées par la Fédération des associations paysannes de la région de Louga (Fapal) : en finançant l'approvisionnement en intrants sans financer la commercialisation, on compromet les chances de recouvrement. Et en finançant la commercialisation sans être intervenue sur l'approvisionnement en intrants, on limite les possibilités de part de marché (SOS Faim Belgique).

Si la multiplicité des productions et de débouchés des exploitations familiales est prise en considération dans l'accompagnement, la structuration de l'OP a des bénéfices à long terme sur sa capacité à obtenir des prix rémunérateurs.

### Augmentation des fonds propres et/ou de la trésorerie

C'est l'autonomie des organisations paysannes qui est recherchée par les initiatives relayées au sein du forum. Le capital et le fonds de roulement, au cœur de cette autonomisation, révèlent le succès de l'accompagnement :

« L'Union de Kita a créé 12 Cuma en 2014 sur fonds propres ; ces derniers proviennent des remboursements des crédits initiaux après que l'Union ait consacré les remboursements initiaux au renforcement des équipements et animaux de trait des premières Cuma de base. » (AVSF)

« Les fonds propres des sept principales OP appuyées sont passés de moins de 17 millions de FCFA en 2009/2010, avant le démarrage du projet P4P, à plus de 140 millions de FCFA à la fin de la campagne 2015/2016. Cela permet de diminuer progressivement les montants demandés à Soro Yiriwasso [l'IMF]. Le dispositif n'est donc pas conçu pour faire entre les OP dans une relation de dépendance vis-à-vis des IMF. » (Nitidae / Amassa).

## AGIR SUR L'ENVIRONNEMENT GLOBAL

Les interventions de facilitation ponctuelle de l'accès au crédit, même de la part d'un État, peuvent avoir des effets pervers. Si les risques ou la volatilité deviennent trop importants, tous les acteurs le long de la chaîne peuvent en pâtir, surtout s'ils se sont sensiblement agrandis.

C'est pourquoi il est indispensable d'avoir un cadre de concertation permanent entre organisations paysannes, institutions financières, État et bailleurs de fonds. Il s'agit d'accompagner une montée en compétences des différentes parties prenantes et de concevoir des politiques cohérentes, avec en particulier l'aide au conseil en gestion, des fonds calamités, le subventionnement des primes d'assurance agricole, des infrastructures de stockage, une sécurisation du foncier, la régulation de la publicité agroalimentaire et des protections contre les importations à bas prix.

Nous remercions les personnes qui ont participé à la discussion #8 : Komi **Abitor** (ETD), Sessi Rostaing **Akoha** (Roppa), Nedjma **Bennegouch** (SOS Faim Luxembourg), Braïma **Biai** (QNCOCOPA), Kerfalla **Camara** (MGE), Karfa **Diallo** (Enda Pronat), Pape Assane **Diop** (à titre personnel), Abdou **Fall**, Ndiakhate **Fall** (UGPM), Fapal, Valérie **Géhin** (Arcade), Yvan **Lecoq** (à titre personnel), Bertille **Libault** / Oumy **Seck** (CEEDD), Stefano **Mason** / Anaïs **Chotard** (AVSF), Dominique **Morel** (SOS Faim Belgique), Georges **N'Do** (à titre personnel), Bernadette **Ouattara** (Rikolto), Pierre **Ricau** (Nitidae), Pierre **Tiberi** (Sukhali), Union financière mutualiste de Louga, Aline **Zongo** (Inades Formation).

Hélène Basquin Fané, CFSI, septembre 2019

## Références utiles :

- [Recueil complet des contributions à la discussion #8](#), 2019
- [Etude sur les mécanismes et outils nationaux et régionaux](#) de financement du secteur agricole et rural en Afrique de l'Ouest, Roppa, 2019
- [Déclaration de Ouagadougou](#) sur le financement de l'agriculture en Afrique de l'Ouest
- [Evaluation du dispositif de financement des chaînes de valeur agricoles de l'ONG Amassa à Ségou](#), Nitidae, LuxDev, 2018
- [Faciliter l'accès au crédit pour les petits producteurs de céréales à travers un partenariat OP-IMF-ONG](#), Inades-Formation, AVSF, 2017
- [Des coopératives d'utilisation du matériel au Mali](#), AVSF, 2015
- [Pour l'intérêt paysan ? Les paysans et les paysannes sont-ils les laissés pour compte des financements mixtes public-privé](#), Oxfam International, 2019



Retrouvez les informations sur le « consommer local en Afrique de l'Ouest » sur [www.alimenterre.org](http://www.alimenterre.org)

## Voir aussi les synthèses précédentes du forum de discussion :

- [Approvisionnement des unités de transformation](#), juillet 2015
- [Conditionnement et emballage](#), janvier 2016
- [Quelle forme juridique pour les unités de l'aval ?](#), mai 2016
- [Les achats institutionnels](#), décembre 2016
- [La mise en marché des produits agroécologiques](#), octobre 2017
- [La labellisation des produits locaux et de terroir](#), avril 2018
- [Revenus des femmes et suivi](#), septembre 2018